



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
22 SEPTEMBRE 2025

Procès-verbal publié sur le site Internet de la commune le : 03 novembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 18

Nombre d'exprimés : 25

Date convocation : 15/09/2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-deux septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)
Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Gilbert PRIGENT

Absents excusés : Carine RANSEAU, Claire ROSIER, Linda BEGGUI, Didier RICHERD

Procurations :

Christophe MONTANTEMME donne pouvoir à Gilbert PRIGENT
Marie-Hélène BERNARD donne pouvoir à Daniel POMERET
Stéphane DUTHEIL donne pouvoir à Christophe DEBIZE
Céline BABUS donne pouvoir à Ludivine CHIERICI
Bruno PONNET donne pouvoir à Jean Luc LAFOND
Ouda MECHAIN donne pouvoir à Liliane BLAISE
Alexis VERMOREL donne pouvoir à Xavier FELIX

I- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.
Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

II- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le procès-verbal de la séance du 07 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

III- INFORMATIONS DU CONSEIL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (Article L2122-22 du CGCT)

Période concernée : 01 juillet au 15 septembre 2025

- a) Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants

Décisions concernant les commandes de + de 4000€ HT ainsi que leurs avenants

Fournisseur	Libellé	Date de la	Montant HT	Montant TTC
PIERRE GRANSART	NOUVELLE CHAUDIERE APP 4 GENDARMERIE INVESTISSEMENT	18/08/2025	4 210,60 €	5 052,72 €
GUIN ELEC	PASSAGE EN LED SALLE MOTRICITE ECOLE PAGNOL - INVESTISSEMENT	04/08/2025	4 940,00 €	5 928,00 €
KI MAIME ME SUIVE	SPECTACLE LES SEA GIRLS 191225	31/07/2025	12 955,40 €	13 667,95 €
ADEQUAT CREA.COM	Support stationnement vélo Voirie- mode doux INVESTISSEMENT	28/07/2025	4 260,00 €	5 112,00 €
CONFORT HABITAT	REMPLACEMENT PORTE EXTERIEUR CLASSE ULIS ECOLE PAGNOL INVESTISSEMENT	24/07/2025	9 993,88 €	11 992,66 €
PARCS ET SPORTS	BON DE REGULARISATION TRAVAUX ENTRETIEN TERRAIN FOOTBALL HONNEUR	23/07/2025	4 160,00 €	4 992,00 €
KSP SECURITE	SURVEILLANCE SECURITE PLAGE 010825-170825 SOIT 17 JOURS : DU LUNDI AU DIMANCHE, JOURS FERIES COMPRIS	22/07/2025	5 892,60 €	7 071,12 €
LINEAX	SIGNALISATION HORIZONTALE SUR DIVERSES VOIES	08/07/2025	19 688,00 €	23 625,60 €
SEGAUD	PEINTURE SALLE DE CLASSE ECOLE PAGNOL INVESTISSEMENT	04/07/2025	4 869,18 €	5 843,02 €
SECC SOCIETE EXPERTISE CONSEILS COUVERTURE	MISSION MOE PHASE EXE TOITURE PAGNOL INVESTISSEMENT	04/07/2025	5 900,00 €	7 080,00 €
SYLVAIN MULTISERVICES	REPRISE SANITAIRE APPARTEMENT ECOLE PAGNOL ANCIEN MEDECIN SCOLAIRE INVESTISSEMENT	30/06/2025	5 622,00 €	5 622,00 €
KSP SECURITE	SURVEILLANCE SECURITE PLAGE 010725-310725 SOIT 31 JOURS : DU LUNDI AU DIMANCHE, JOURS FERIES COMPRIS	30/06/2025	10 432,80 €	12 519,36 €
ARPEGE	Adagio 7 - SOPRANO OPUS - Gestion des électeurs 3 ans	27/06/2025	6 510,00 €	7 812,00 €
VEOLIA	LOT1 Maintenance et entretien des installations thermiques	11/07/2025	66 592,14 €	79 910,57 €
VEOLIA	LOT2 Maintenance et entretien des Centrale de Traitement d'Air	11/07/2025	13 443,66 €	16 132,39 €
MATHEU SAS	ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE ASPIRATRICE	04/08/2025	118 186,47 €	141 823,77 €
ETABLISSEMENT PIERRE GIRAUD	LOT12 Menuiseries intérieures bois	08/08/2025	321 345,76 €	385 614,91 €
NAXO	LOT13 Doublages - Cloisons - Plafonds	08/08/2025	309 724,56 €	371 669,47 €
SAS TACHIN	LOT15 Sols minces	08/08/2025	162 608,80 €	195 130,56 €
RAVALTEX	LOT16 Peinture - Nettoyage - Ravalement	08/08/2025	142 927,15 €	171 512,58 €
BENTIN SAS	LOT21 Gestion Technique Bâtiment	08/08/2025	37 439,22 €	44 927,06 €
ROGER MARTIN AUVERGNE RHONE ALPES	LOT3 Terrassement VRD Gestion rétention eau	09/08/2025	424 240,70 €	509 088,84 €
RHONE JARDIN SERVICE SAS	LOT4 Espaces verts - pavés – clôtures	09/08/2025	71 595,70 €	85 914,84 €
GCBAT	LOT5 Gros-oeuvre	09/08/2025	595 608,64 €	714 730,37 €
SAS OBM Construction	LOT6 Charpente bois – MOB - Blanchéité pare pluie et tasseaux – Panneaux de toiture	09/08/2025	1 300 000,00 €	1 560 000,00 €
A.N TOITURE BARDA GE	LOT7 Couverture et bardage métallique joint debout	09/08/2025	396 096,87 €	475 316,24 €
SAS AVANTAGES ECOENERGIE	LOT8 Bardage avec bardeaux terre-cuite	09/08/2025	136 593,67 €	163 912,40 €
SUPER ETANCHEITE	LOT9 Blanchéité toitures terrasses	09/08/2025	16 890,14 €	20 268,17 €
JLV ALUMINIUM VERRE ET STRUCTURE	LOT10 Menuiseries extérieures alu	09/08/2025	293 592,89 €	352 311,47 €
ROLLET	LOT11 Serrurerie - Métallerie	09/08/2025	180 990,60 €	217 188,72 €
LOUIS FONTAINE SARL	LOT14 Sols durs - Faïence	11/08/2025	41 715,25 €	50 058,30 €
NOUVELLE SOCIETE D'ASCENSEURS - NSA	LOT17 Ascenseur	09/08/2025	22 600,00 €	27 120,00 €
MARTINON MSE	LOT18 Équipements de cuisine	09/08/2025	67 152,64 €	80 583,17 €
ALPHA ENERGIE SAS	LOT19 Chauffage Ventilation Plomberie	09/08/2025	1 017 071,83 €	1 220 486,20 €
INTERCABLE NETWORK	LOT20 Électricité CFO Cfa - SSI	09/08/2025	496 076,08 €	595 291,30 €
SIGNAUX GIROD	SIGNALISATION VERTICALE Voie verte + zone 30	12/09/2025	4 134,13 €	4 960,96 €
DG PROMO	CONCEPTION ET IMPRESSION ANSE IMAGE BON DE REGULARISATION	11/09/2025	6 588,00 €	7 246,80 €

- b) Conclusion et révision du louage de choses n'excédant pas 12 ans RAS

c) Délivrance et reprise des concessions

État des attributions, renouvellements des concessions en juillet 2025					
	Nouvelle attribution	Renouvellement	Durée/ type d'emplacement (columbarium ou concession)	Tarifs	Total
	1		15 ans, concession de 2m2	200,00 €	200,00 €
	1		30 ans, concession de 2m2	400,00 €	400,00 €
		1	30 ans, concession de 4m2	800,00 €	800,00 €
		1	15 ans, concession de 4m2	400,00 €	400,00 €
Total	2	2			1 800,00 €

Août : RAS

État des attributions, renouvellements des concessions en septembre 2025					
	Nouvelle attribution	Renouvellement	Durée/ type d'emplacement (columbarium ou concession)	Tarifs	Total
		1	15 ans, concession de 2m2	200,00 €	200,00 €
Total	1	1			200,00 €

d) Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre **RAS**

e) Demande de subventions à tout organisme financeur

Décision 2025.00013 : demande de subvention au titre du contrat région pour la restructuration et l'extension de l'école Paul Cézanne avec bureaux et restaurant scolaire

Décision 2025.00014 : convention de partenariat certificats d'économie d'énergie (école Paul Cézanne)

Décision 2025.00015 : cession de barnum à titre gratuit

f) Prémption par la commune

29 DIA déposés du 1 juillet au 15 septembre, aucune prémption

g) Tarifs services communaux et droits de voirie **RAS**

Autres informations :

a) Fongibilité des crédits

Virement de crédit 1

20 000€ pour l'acquisition de logiciels dans le cadre du remplacement du serveur informatique de la commune

→ du Chap 21 - 2181 (installation générales)

→ au Chap 20 - 2051 (concessions et droits similaires)

Virement de crédit 2

6000€ pour l'étude et la sécurisation de la route des crêtes

- ➔ du Chap 21 – 2181 (installations générales)
- ➔ au Chap 20 – 2031 (frais d'études)

Virement de crédit 3

110€ pour les provisions de créances non recouvrées

- ➔ du Chap 67 – 673 (titres annulés sur exercices antérieurs)
- ➔ au Chap 68 – 6817 (dotations provisions aux dépréciations des actifs circulants)

Virement de crédit 4

5000€ pour audit énergétique CastelCom

- ➔ du Chap 21 – 2181 (installations générales)
- ➔ au Chap 20 – 2031 (frais d'études)

b) Commandes de travaux SYDER

OBJET - COMMANDES SYDER				
Maintenance éclairage public -juillet / aout 2025				
DESIGNATION		15/an	CC/1 fois	Total opération
n° 250513-348			1 717,00 €	3 146,75 €
Rue du four Banal	Repose d'un ouvrage entre le n°302 et le n°303			
n°2507229-322		219,00 €	2 938,00 €	5 385,35 €
Traboule médiathèque	Dépose ouvrages encastrés n°350 à 363			
Rte de Villefranche - via dorée	Dépose candélabre n° 1422 à 1423			
Terrasses d'Utrillo	Audit pour rétrocession			

c) Dérogations aux tarifs de mise à disposition des salles communales

Date	Salle	Association	Manifestation	Tarif réel	Tarif pratiqué	Motif
26-27 juillet	ESPACE BERTRAND	INT. EN 6	Conscrits	200	0 €	Brioche des classes en 6
28-juil	GUINGUETT E	INT. EN 6	Conscrits	200	0 €	Concours de la vogue
12/09/2025	Castel com	2CEA	Culturelle	900 €	0 €	Conférence Hubert Munier
20/09/2025	Clairiere	Mme FLATTIN	Enterrement	500 €	0 €	Enterrement M.FLATTIN

IV- DELIBERATIONS

A- URBANISME – GESTION DU FONCIER

a. 064/2025 Avis sur le projet arrêté du plan local de Mobilité de la CCBPD (Nathalie HERAUD)

La communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées, autorité organisatrice de la mobilité locale, a la charge de développer les services et l'offre en matière de mobilité active (piétons, vélos, etc.), partagée (covoiturage et autopartage) et solidaire.

Par courrier du 26 juin 2025, elle a informé la mairie du projet de Plan Local de Mobilité, arrêté par délibération communautaire en date du 14 mai 2025 et mis à disposition sur le site internet de la CCBPD.

En application de l'article L1214-36-A-3 du Code des Transports, l'avis de la commune est sollicité.

Mme HERAUD, qui a participé aux travaux de la commission de la CCBPD, présente les 4 objectifs principaux (offrir des solutions de mobilité pour tous, développer les mobilités alternatives à l'autosolisme, donner les moyens de l'intermodalité et accompagner les changements de comportements) ainsi que les 4 axes stratégiques du Plan Local de Mobilité :

- Aller vers les usagers : tests et mises en situation pour encourager les nouvelles pratiques
- Créer une culture favorable au développement et à la pratique des modes alternatifs à la voiture particulière
- Elargir et renforcer l'offre de mobilité sur le territoire pour offrir de véritables alternatives
- Proposer des services en accompagnement de l'offre pour favoriser les mobilités alternatives.

Une vingtaine de fiches détaille les actions portées par la CCBPD, et 4 fiches actions précisent et soulignent les actions portées par les partenaires (SYTRAL mobilités et Région AURA). A noter que parmi les 20 actions portées par la CCBPD, 4 ont été identifiées comme « coup de cœur des élus » : le schéma directeur cyclable, la mise en accessibilité de l'espace public, le service de location vélo, l'exemplarité de la CCBPD.

Le dossier est consultable en ligne <https://www.cc-pierresdorees.com/au-quotidien-en-pratique/mobilite/bougeons-autrement/plan-local-de-mobilite> et auprès du service urbanisme en mairie.

A l'issue de cette présentation, le Maire ajoute que le plan local de mobilité est « arrêté » (c'est-à-dire en consultation auprès des personnes publiques) mais non approuvé encore. Il conviendra d'attendre que le Plan de Mobilité des Territoires Lyonnais, porté par SYTRAL Mobilités, soit approuvé (prévu courant octobre). La CCBPD a souhaité conduire ce travail en temps masqué pour être directement opérationnelle à l'issue de l'entrée en vigueur du Plan de Mobilité des Territoires Lyonnais.

Il ajoute que le service de location de vélos devrait pouvoir être mis en place à partir de juin/juillet 2026, avec trois emplacements répartis sur le territoire dont Anse. Les habitants pourront louer des vélos électriques (traditionnels ou cargo) pour une période

Commune de Anse – séance du 22 septembre 2025

longue (plusieurs mois) pour tester le changement de pratiques avant de se décider à éventuellement acheter cet équipement.

Il est à noter que SYTRAL mobilités a donné un avis favorable au projet de plan local de mobilité de la CCBPD, bien qu'il considère que ce projet n'est pas assez ambitieux dans la réduction de la circulation automobile. Le plan local de mobilité de la CCBPD prévoit de réduire la circulation automobile de 20% dans les 15 ans qui viennent ; SYTRAL Mobilités souhaiterait que ce taux cible soit de 35%. Le territoire de la CCBPD est cependant un secteur où il est très difficile de se passer de la voiture, notamment car le transport en commun existant est uniquement en direction de Lyon.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants

1°) **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au projet local de mobilité de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

2°) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

b. 065/2025 Convention de servitude avec ENEDIS pour passage de câble sur parcelle ZD132 lieu-dit « Blancherie » (Jean-Luc LAFOND)

Par courrier en date du 8 juillet 2025, la Société SOBECA, mandatée par ENEDIS, a transmis à la Mairie une convention de servitudes avec ENEDIS sur la parcelle cadastrée ZD n° 132 lieu-dit « Blancherie » et ce, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Cette convention est nécessaire afin de permettre :

- D'établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, 2 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 78 mètres ainsi que ses accessoires,
- D'établir si besoin des bornes de repérage,
- D'encastrer un ou plusieurs coffres et/ou ses accessoires, dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade,
- D'effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages,
- D'utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc...),

[illegible]

Year	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050	2051	2052	2053	2054	2055	2056	2057	2058	2059	2060	2061	2062	2063	2064	2065	2066	2067	2068	2069	2070	2071	2072	2073	2074	2075	2076	2077	2078	2079	2080	2081	2082	2083	2084	2085	2086	2087	2088	2089	2090	2091	2092	2093	2094	2095	2096	2097	2098	2099
1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050	2051	2052	2053	2054	2055	2056	2057	2058	2059	2060	2061	2062	2063	2064	2065	2066	2067	2068	2069	2070	2071	2072	2073	2074	2075	2076	2077	2078	2079	2080	2081	2082	2083	2084	2085	2086	2087	2088	2089	2090	2091	2092	2093	2094	2095	2096	2097	2098	2099	

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----

[illegible]

1	2
3	4
5	6
7	8



69 69

1133

1000

132 133

[illegible]

134 135

15 16

b. 068/2025 Ordre de mission pour le trophée Ville active et sportive et remboursement de frais (Daniel POMERET)

La cérémonie nationale de remise des labels « Ville Active et Sportive » se déroulera le 30 octobre 2025 à Nice. La commune ayant sollicité le renouvellement de ce label, M. MONTANTEME, conseiller délégué aux sports, représentera la commune lors de cette cérémonie.

La commune a candidaté pour l'obtention de ce label attribué pour 3 ans, au niveau 2 lauriers. Ce label récompense les communes qui ont une action remarquable dans le domaine du sport. Monsieur le Maire souligne également le travail effectué par Marie-Claire PAQUET pour l'élaboration du dossier de candidature.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants

1°) AUTORISE le remboursement des frais réels engagés (transport, hébergement, restauration), sur justificatif, dans le cadre de l'ordre de mission pour représenter la commune lors de la cérémonie nationale de remise des labels « Ville Active et Sportive, conformément à l'article L2123-18 du CGCT

2°) DIT que les crédits sont prévus au budget

3°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune s'est vu décerner le Label « Employeur partenaire des sapeurs-pompiers » dans le cadre de la convention de disponibilité établie entre le SDMIS, la commune, et Madame Bénédicte ROGER-CERTHOUX (DGS) pour lui faciliter l'exercice de ses missions de sapeur-pompier volontaire en lui accordant de la disponibilité pour ses formations ou son activité opérationnelle. Xavier FELIX a représenté la commune lors de la cérémonie organisée le 12 septembre 2025.

C- VIE SCOLAIRE

a. 069/2025 Octroi d'une subvention au Sou des Ecoles (école Ninon Vallin) (Daniel POMERET)

Pour cette année scolaire 2024-2025, l'école Ninon Vallin avait proposé de diminuer son enveloppe budgétaire dédiée aux transports scolaires, et de l'affecter au financement de son action avec une plasticienne (panneaux de décoration dans leur cour de récréation). En complément, l'école (via le Sou des Ecoles) a sollicité une subvention exceptionnelle de 1300€ pour finaliser le financement de ce projet.

Commune de Anse – séance du 22 septembre 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants

1°) APPROUVE l'attribution d'une subvention de 1300€ au bénéfice du Sou des Ecoles pour le projet réalisée avec une plasticienne professionnelle à l'école Ninon Vallin (panneaux de décoration) au titre de l'année 2025

2°) DIT que les crédits sont prévus au budget

3°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

b. 070/2025 Octroi d'une subvention APEL Saint François (Daniel POMERET)

Durant la période de demandes de subventions aux associations pour le budget 2025, l'APEL St François n'a pas adressé sa demande sur la bonne adresse électronique, elle n'a donc pas pu être reçue et examinée lors de l'élaboration budgétaire. Cette association ayant confirmé sa demande, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention de 500€, montant identique aux années précédentes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants

1°) APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 500€ au bénéfice de l'APEL Saint François au titre de l'année 2025

2°) DIT que les crédits sont prévus au budget

3°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

D- VIE ECONOMIQUE

a. 071/2025 Avis du conseil municipal sur les dérogations accordées par le Maire au repos dominical dans les commerces de détails pour l'année 2026 (Daniel POMERET)

La loi du 6 août 2015 pour la croissance et l'égalité des chances économiques a introduit des mesures visant à améliorer au profit des salariés et des commerçants les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche et en soirée.

Le Maire peut ainsi déroger au repos dominical des salariés des commerces de détail non alimentaire de sa commune pour un maximum de douze dimanches par an. A noter que les commerces de détail alimentaire peuvent déjà librement ouvrir le dimanche jusqu'à 13h ; désormais ils peuvent ouvrir toute la journée lors des dimanches autorisés par le Maire.

L'arrêté municipal qui fixe le nombre de dimanches doit faire l'objet d'une consultation préalable :

- Le conseil municipal rend un avis simple
- Le conseil communautaire de la CCBPD lorsque le nombre de dimanche excède cinq par an.

Commune de Anse – séance du 22 septembre 2025

Il est précisé que les commerces du territoire concernés par la possibilité de dérogation ont été consultés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants

1°) EMET un avis favorable à la dérogation au repos dominical, dans le cadre de la loi du 06 août 2025, les 11 janvier, 18 janvier, 25 janvier, 05 avril, 28 juin, 05 juillet, 12 juillet, 19 juillet, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre, 27 décembre de l'année 2026

2°) DIT que la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées sera consulté pour avis, le nombre de dimanche envisagés excédent 5 jours, avant l'édiction de l'arrêté du Maire.

3°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

E- FINANCES

a. 072/2025 Forfait communal OGEC 2025 (Daniel POMERET)

La Commune est liée par une convention financière avec l'OGEC Saint François (délibération 88/2023 du 05 juin 2023 pour trois ans).

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de la participation financière de la Commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint François pour :

- D'une part, les classes élémentaires, conformément à l'article L 442-5 du Code de l'Education et de la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012, financement constituant le forfait communal, calculé pour 2025 pour 53 élèves ansois.
- D'autre part, les classes maternelles, conformément aux articles L442-5 et L131-1 du Code de l'Education, financement constituant le forfait communal, calculé pour 2025 pour 43 élèves ansois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants

1°) APPROUVE le montant du forfait communal à verser à l'OGEC Saint François pour l'année 2025 d'un montant de 94 675.34€

2°) DIT que les crédits sont prévus au budget

3°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

b. 073/2025 Remboursement avance de frais (M. RIVOIRE) (Daniel POMERET)

Monsieur Cédric RIVOIRE a avancé les frais pour une visite médicale pour le permis de conduire pour un montant de 36,00 €.

Il convient de le rembourser pour l'avance des frais sur justificatif.

Commune de Anse – séance du 22 septembre 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants

1°) APPROUVE le remboursement des frais de consultation engagés par M. RIVOIRE pour la visite médicale, sur justificatif, pour un montant de 36€

2°) DIT que les crédits sont prévus au budget

3°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

c. 074/2025 Remboursement avance de frais (Mme BERNOLLIN) (Daniel POMERET)

Madame Géraldine BERNOLLIN a avancé les frais pour l'achat d'un téléphone portable pour un agent du service technique pour un montant de 129,99 €.

Il convient de la rembourser pour l'avance des frais sur justificatif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants

1°) APPROUVE le remboursement des frais de consultation engagés par Mme BERNOLLIN pour l'achat d'un téléphone portable pour un agent du service technique, sur justificatif, pour un montant de 129.99€

2°) DIT que les crédits sont prévus au budget

3°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

d. 075/2025 Admission en non-valeur (Daniel POMERET)

Monsieur le trésorier n'a pas pu procéder au recouvrement des titres suivants :

Titre 3 – bordereau 3 émis le 26 janvier 2024 pour 260€ à mandater au compte 6542 créances éteintes.

Il s'agit du dossier BRASSERIE LE CARRE DE SOIE pour lequel la décision de clôture pour insuffisance d'actif a été prononcée le 26/06/2025.

Par conséquent, afin d'apurer ces dossiers, le trésorier demande à la Commune de Anse d'émettre un mandat au compte 6542 créances éteintes - chapitre 65 du budget communal 2025 pour un montant de 260,00 €. Après vérification, des crédits sont prévus au compte

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants

1°) APPROUVE l'admission en non-valeur du titre 3 sur exercice 2024 d'un montant de 260€

2°) DIT que les crédits sont prévus au budget

3°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

F- RESSOURCES HUMAINES

a. 076/2025 Création de poste au grade de rédacteur (*Daniel POMERET*)

Les missions confiées à l'agent responsable des ressources humaines relèvent dorénavant d'un poste de catégorie B. Cet agent disposant des compétences nécessaires, un dossier a été présenté pour lui faire bénéficier d'une promotion interne au grade de rédacteur. Ce dossier ayant été accepté, il convient de faire évoluer le tableau des emplois de la commune.

L'autorité territoriale propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'agent administratif, ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux, pour assurer les fonctions de responsable ressources humaines.

Cet emploi est créé à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2025, et est susceptible d'être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction publique, pour une durée de 3 an renouvelable dans la limite de 6 ans (L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code).

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

La rémunération sera alors fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois auxquels il sera rattaché.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants

1°) APPROUVE la création d'un emploi permanent d'agent administratif ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux dans les conditions exposées ci-dessus.

2°) ADOPTE la modification du tableau des effectifs ainsi proposée

3°) DIT que les crédits sont prévus au budget

4°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

V- DIVERS

- Bilan de la plateforme Bip Bop présenté par Max DURMARQUE.

Arrivée Claire ROSIER

Le Maire adresse une pensée à la correspondante locale du Progrès, Michelle BARRAUD, blessée le jour du forum et lui souhaite un prompt rétablissement.

Il informe par ailleurs le conseil municipal que le chantier de l'école Paul Cézanne (avec bureaux et restauration) débute le 6 octobre, pour une durée d'au moins 18 mois. Les travaux de mise en sécurité et création d'une piste cyclable au droit du collège (avenue de l'Europe) ont commencé ce matin ; ils consistent notamment à sécuriser l'accès au collège et équipements sportifs des adolescents qui se déplacent de plus en plus en trottinette, vélos...

Durant la même période, le SIEVA refait une canalisation depuis ce matin route de Lucenay, des perturbations sont attendues pendant une dizaine de jours.

Enfin, une opération de sécurisation qui aurait dû être réalisée depuis 18 mois route des crêtes débute ces jours.

Les maîtres d'ouvrages sont bien conscients des désagréments temporaires qui peuvent être occasionnés par ces travaux, rendus indispensable pour des motifs de sécurisation des déplacements. Il est recommandé dans la mesure du possible d'éviter ces axes de circulation et chacun est invité à faire preuve de patience et compréhension pendant la durée des chantiers.

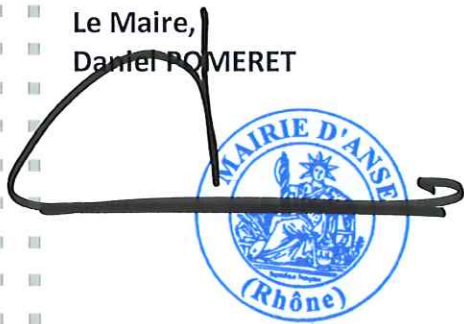
- Dates à retenir

- 24 septembre : conseil communautaire
- 25 septembre : visites des écoles de la commune
- 25 septembre : 75 ans du SYDER (Domaine des communes)
- 03 octobre : journée de l'environnement MFR de la petite Gonthière et 7 classes de nos écoles
- 04 octobre : distribution des nichoirs à chauve-souris réservés par les habitants d'Anse (action CCE)
- 04 octobre (20h) et 05 octobre (14h30) : spectacle caritatif organisé par l'association « les amis de Maël »
- 06 octobre : réception AGIVR (16h) – remise de brioches par les résidents venant à la rencontre des élus
- 10 octobre : Séqu'anse culturelle « Debout sur le Zinc » - premier concert avec une fosse et la possibilité pour les gens de danser.
- 14 octobre : repas avec les bénévoles de la médiathèque
- 18 octobre : bal interclasses
- 27 octobre : conseil municipal

Commune de Anse – séance du 22 septembre 2025

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée à 20h10

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire de séance
Jean-Luc LAFOND

A blue ink signature of Jean-Luc LAFOND is written on the document.

Transmission des délibérations au contrôle de légalité le : 25 septembre 2025

Publication des délibérations le : 25 septembre 2025